



Ambiguïté dans le texte d'une convocation à une AG de copropriétaires

Par **gerfo**, le **03/03/2025** à **13:51**

Bonjour,

Dans le texte d'une convocation à une AG de copropriétaires, à propos d'un point qui doit être abordé, il est d'abord indiqué dans l'énuméré de l'ordre du jour, "Sans vote". Puis, plus loin, à propos du même point dans le corps du texte de la convocation, il est indiqué: "le président met au voix la résolution suivante..."

Sans vote ou avec vote.

Merci de votre réponse,

XXXXXXXXXXXX

Par **Lingénu**, le **03/03/2025** à **14:02**

Bonjour,

Il y a manifestement une erreur matérielle.

Quel est le contenu de ce point à aborder ? Si c'est une simple information, il n'y aura pas de vote.

S'il s'agit d'une décision à prendre, il y aura vote. Y a-t-il une proposition de résolution ?

Par **beatles**, le **03/03/2025** à **14:27**

Je ne vois pas le besoin d'essayer d'anticiper sur une AG qui n'a pas encore eu lieu ; il sera toujours temps d'obtenir des explications ou des éclaircissements lors de cette dernière.

Donc peu importe l'intitulé du dit point puisqu'il n'y a pas encore eu vote... ou pas.

Pourquoi écrivez-vous :

[quote]Dans le texte d'une convocation à une AG de copropriétaires[/quote]
... et non pas :

[quote]Dans le texte de convocation de notre prochaine AG[/quote]